

Cusimano, Christophe

## Grammaire normative et grammaire descriptive

In: Cusimano, Christophe. *Grammaire descriptive du français. Tome 1, Pronoms*. 1. vyd. Brno: Masarykova univerzita, 2013, pp. 7-32

ISBN 978-80-210-6458-4; ISBN 978-80-210-6461-4 (online : Mobipocket)

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/128614>

Access Date: 27. 03. 2025

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

# Grammaire normative et grammaire descriptive

Pour commencer cette section, il semble intéressant, comme le faisait Louis-Jean Calvet, de rappeler un moment de l'histoire sainte qui est à l'origine de la notion de *schibboleth*, l'un de ces pièges linguistiques qui comme nous allons le voir peuvent parfois être mortels. La tribu de Galaad avait défait celle d'Ephraïm. Or le mot qui signifie en hébreu « épi » n'était pas prononcé de la même façon par les membres des deux tribus, ce qui permettait de les reconnaître. Voici le passage de la Bible qui raconte ce qui arriva :

« Puis Galaad s'empara des gués du Jourdain, vers Ephraïm. Lors donc qu'un des fuyards d'Ephraïm disait: « Je veux passer ! », les hommes de Galaad lui disaient: « Es-tu d'Ephraïm ? » Et s'il disait: Non ! Ils lui disaient: « Prononce donc *Shibboléth* ! » et il prononçait *Sibboléth*, car il ne réussissait pas à parler correctement. Alors on le saisissait et on l'égorgeait aux gués du Jourdain. Il tomba, en ce temps-là, quarante deux mille hommes d'Ephraïm » (*Les juges*, XII, 5-6).

Cela faisait, bien sûr, beaucoup de morts pour une légère différence de prononciation... Mais cette anecdote nous apprend beaucoup de choses. Elle nous apprend d'abord que bien avant la modélisation de la phonologie l'on était conscient de l'existence de différents points et modes d'articulation. Elle montre ensuite que le refus de l'usage de la diversité face à la diversité des usages n'est pas récente. Elle nous montre enfin que le pouvoir

peut aller très loin dans ce refus: le schibboleth est de ce point de vue un témoignage sur la variation, une prise en compte de la variation, en même temps qu'une utilisation sociale de cette variation. Les membres de la tribu de Galaad n'avaient, bien sûr, pas d'académie de la langue hébraïque, mais cela ne les empêchait pas de massacrer allégrement ceux qui ne prononçaient pas comme eux. Ceci est donc l'une des toutes premières manifestations de la norme et de la variation, concepts indissociables que nous allons étudier. En effet, l'enseignant de français, en particulier à l'étranger et à des étudiants pour qui il s'agit d'une langue au mieux seconde, ne peut faire l'économie de ces considérations.

## **Qu'est-ce qu'une grammaire normative ? (d'après C. Blanche-Benveniste, J. Deulofeu et A. Valli)**

Comment cette norme prend-elle effet en grammaire ?

La linguistique contemporaine comprend un grand nombre de disciplines, et son champ d'étude s'étend encore de nos jours. Une de ces disciplines, la linguistique descriptive, a mis au point des méthodes pour décrire les langues. Ces méthodes sont parfois différentes, selon les différentes écoles de linguistique, mais elles ont un fond commun qui est maintenant largement partagé.

Pour aborder la syntaxe descriptive du français contemporain, il est utile de connaître quelques éléments de ces méthodes, qui se placent au niveau d'une *linguistique générale* (concernant l'ensemble des langues).

En quoi cette linguistique est-elle différente de la grammaire qu'on enseigne à l'école ? Essentiellement en ceci: la grammaire des écoles a pour but d'enseigner à écrire et parler « correctement »; elle cherche à modifier

certaines habitudes des élèves et à leur en imposer d'autres; par exemple, on enseigne aux élèves à ne pas dire ni écrire:

« c'est le couteau qu'on se sert tous les jours »,

« si j'aurais su, je serais pas venu », ou « on va au docteur ».

Les grammairiens classiques définissaient leur enseignement comme un « art »: « l'art de bien écrire et de bien parler»; au XVII<sup>ème</sup> siècle, le modèle du beau langage était un modèle aristocratique, celui de « la plus saine partie de la Cour » (Vaugelas, *Remarques sur la Langue française*, 1647). Depuis l'institution de l'école obligatoire au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'enseignement a eu le souci de donner à tous les Français, quelles que soient leurs origines géographiques et sociales, la pratique d'une même langue nationale; il a banni les régionalismes et tout ce qui ne correspond pas à une « norme » acceptée par tous. Les dictionnaires et les grammaires de référence servent à faire connaître cette norme. Des ouvrages de synthèse ont résumé l'histoire et l'établissement de cette norme (cf. F. Bruno, *Histoire de la langue française* en 13 volumes). Il s'agit donc d'enseigner une grammaire normative (on dit aussi « prescriptive »).

## La norme sous toutes ses formes (*Norms of language*, R. Bartsch)<sup>1</sup>

Renate Bartsch a écrit en 1986 un excellent ouvrage intitulé *Norms of Language* qui traite de la norme dans toutes ses acceptions, ce qui lui permet d'opérer des distinctions intéressantes avec d'autres concepts comme celui de « règle linguistique » par exemple ou de « correction linguistique

<sup>1</sup> Ce qui suit est une traduction en même temps qu'une adaptation libre de l'ouvrage cité.

», mais encore de prendre la mesure de la norme face à la loi et des conflits de normes, d'où le titre au pluriel. En effet, si la France est un pays globalement unilingue, son cas est une exception au niveau mondial. Ainsi l'objectif est d'envisager la norme (les normes) sous toutes leurs formes, en s'appuyant sur le fil de ce livre.

### **1. Correction et normes du langage**

Ce dernier siècle, les méthodes de description linguistique ont occupé le devant de la scène, puis l'intérêt s'est déplacé vers la construction de théories capables de fournir une explication à l'apprentissage des langues, au fait qu'elles changent, au moyen d'interprétation des expressions linguistiques : comment celles-ci peuvent servir de bases sémantiques pour l'orientation dans le monde et en tant qu'actes ?

Dans tous ces travaux, depuis le développement de la description linguistique à la formation de théories, la notion de *correction* a joué un rôle central dans tous les types de jugements (la grammaire générative chomskienne par exemple), ceux des linguistes eux-mêmes et ceux de locuteurs de langue maternelle (leur intuition). Ces jugements ont été considérés, parfois de manière tacite, comme base de construction de la grammaire.

#### *a) La notion de correction appliquée au langage*

La notion de norme d'une part, et celle de systématisation (modèles de comportement linguistique, notamment basé sur les capacités cognitives humaines) d'autre part, rendent possible l'analyse du changement, de l'hétérogénéité linguistique et des déviations répétées de la correction (justesse) au regard des conflits entre normes, au sein même de la systéma-

tisation, entre les normes et les systématisations, et en termes de stratégies pour la résolution de ces conflits.

### *b) Types de correction dans les langues*

#### *Correction phonologique*

Traditionnellement, la phonologie traite la question des sons dans une langue donnée. La question s'ordonne selon deux axes : i) quels sont les sons de base ? ii) quelles en sont les combinaisons ? Ainsi, nous savons que /ps/ n'existe pas en position initiale en anglais, ce qui ne signifie bien sûr pas que cela ne soit pas phonétiquement possible.

Les normes phonologiques qui maintiennent intacte la correction attendue lors de présentations publiques par exemple ne sont jamais décrites, mais seulement portées par des modèles (humains). Il existe des modèles de prononciation correcte et de ton correct qui ont suivi une formation spéciale en discours, dans des académies ou des écoles de théâtre. En Allemagne, la plupart des présentateurs de télévision ou de radio ont reçu ce type de formation. La norme de prononciation du Haut-Allemand (Bühnen-Aussprache), fixée il y a un siècle (1898) est toujours utilisée.

#### *Correction des unités lexicales (morphologiques)*

Chaque langue contient des restrictions morphologiques : tout n'est pas possible dans la dérivation, la flexion et la composition ; par exemple, en anglais, il n'y a pas de verbe *delimitate* bien qu'il y ait un verbe *eliminate*.

De plus, aucun locuteur d'une langue n'a exactement le même vocabulaire : il existe seulement un stock commun de mots courants mais le vocabulaire spécialisé (divisé en sous-groupes), n'est pas partagé.

Quand les mots employés ne sont pas dans cette liste, ils semblent tout d'abord incorrects mais peuvent tout de même être acceptés si:

- Le mot est formé correctement (affixes, etc.)
- Le mot n'est pas formé sur des morphèmes existants mais la manière de l'introduire est essentielle. Le contexte l'explique-t-il ?
- C'est un mot d'un registre différent (prestigieux par exemple). Les leaders de la communauté doivent alors l'accepter.
- C'est un mot d'une région différente. Idem.
- C'est un ajustement phonologique. Il faut que ce dernier soit au moins compris.
- C'est un mot qui répond à un besoin. Doit être accepté par les leaders.

### *Correction des formes syntaxiques*

Nous pouvons dresser une hiérarchie des notions qui permettent de juger de l'acceptabilité et de la correction des formes syntaxiques :

- Syntaxiquement correcte au regard des formes standard du langage écrit.
- Syntaxiquement incorrecte au regard du standard écrit, mais acceptable dans la langue de tous les jours.
- Syntaxiquement incorrecte et non acceptable dans le langage de tous les jours *des locuteurs de langue maternelle*.
- À la fois incorrecte et inacceptable mais peut, si la forme est au moins compréhensible et interprétable, être jugé acceptable par une personne qui n'attend pas un discours correct.
- Ce qui n'est ni compréhensible ni interprétable est inacceptable. Violation des principes pragmatiques, selon laquelle la communication met en jeu une interaction *rationnelle*.

*Correction sémantico-logique et pragmatique*

Dans une conception quelque peu logicienne, la sémantique est la partie de la théorie du sens qui explique comment les mots et les expressions contribuent à la réalisation des conditions pour construire des phrases, et en particulier les conditions de vérité des phrases.

On peut alors considérer une expression comme :

- Sémantiquement correcte si elle possède une structure correcte et s'il existe une situation ou un contexte plus large dans lequel elle peut être employée à bon escient.
- Faiblement sémantiquement correcte si elle n'est que correcte structurellement.

D'un point de vue pragmatique, on considérera deux types de correction pour une expression. Elle sera :

- Soit correcte au regard de la situation : « Le château brûle » n'est correct que si le château brûle vraiment.
- Soit correcte au regard d'un contexte plus large : pour que « Jean viendra demain » soit correct, il faut en savoir plus que le contexte immédiat de l'interaction.

Selon Searle (1969, *Speech acts*), il y aurait quatre conditions nécessaires à ce qu'une expression conduise à une action :

- Condition de reconnaissance : condition de compréhension du contenu sémantique associé à la forme.
- Condition de correction : sincérité, intention illocutoire, etc.
- Condition de validité : condition 1 remplie et 2 non-violée (1+2).
- Condition d'acceptabilité : conditions pour une réaction définitive d'acceptation ou du rejet de l'interlocuteur.

Ce qui fait que l'acte de langage doit être rationnel, dirigé vers un but, et un but adéquat.

*c) La relation entre les notions de correction et de normes*

Nous avons vu que la notion de norme et de correction sont intimement liées. En fait, les normes font appel à des contextes très larges d'implications diverses dans la réalité sociale que la notion de correction peut délimiter, sécuriser mais encore créer. Ces normes consistent en des relations entre personnes parmi lesquelles sont déterminés quels modèles ou individus standards doivent être suivis, qui doit suivre ces modèles, qui fournit les modèles, et qui impose, si nécessaire, l'adhésion à ces modèles.

**2. Les normes face à la loi et dans le langage**

*a) Théories sur l'existence et la validité des normes*

Traditionnellement, on considère que la norme (Raz, 1975, *Practical reason and norms*) se comporte ainsi au travers des individus:

- La plupart des membres d'une société (S) font une action ou imposent une contrainte (A) sous certaines conditions (C).
- Si quelqu'un (x) ne se plie pas à la règle, il sera critiqué par les autres membres de S et de telles critiques seront perçues comme justifiées par les autres membres de S, de sorte que les critiques ne seront pas critiquées par eux-mêmes.
- Les membres de S se réfèrent à la règle par des expressions comme « x devrait faire A quand C » ou « il est une règle qui dit que ... » afin de justifier leurs actions ou des demandes faites par d'autres, des critiques sur le comportement.

Toutefois, il convient d'ajouter à ceci quelques précisions. Selon Raz toujours, la définition d'une norme doit être rapportée plus intimement à la pratique. Dans certains cas, en effet, on peut croire qu'une option ou une idée est une norme sans penser qu'elle est partagée dans S : « Cette règle n'est jamais appliquée ». Les choses sont donc un peu plus complexes. La norme (obligatoire), pour exister, doit être :

- Valide : des x de S l'appliquent régulièrement et justifient ainsi leur comportement.
- Correspondre à une pratique : des normes non-valides peuvent être pratiquées et des normes valides peuvent aussi être non pratiquées.
- Prescrite par une certaine personne ou institution : la particularité majeure des systèmes institutionnalisés (légaux) est qu'ils ont pour critère d'être pratiqués ou sont dans une position de force qui n'est pas identique à toutes les normes pratiquées, et assignent une pression considérable aux activités officielles et institutions. Ils pèsent sur toutes les normes, formulées ou non.

Pour revenir à la linguistique, les instituts et académies se basent couramment sur les principes suivants :

- Corpus littéraire des 100 dernières années : les très grands auteurs y occupent une place de choix.
- Enquêtes linguistiques : certaines régions sont considérées comme plus pertinentes que d'autres (Paris *vs* province).
- L'intuition linguistique des codificateurs eux-mêmes. La manière dont ils parlent, dont ils pensent parler, ou dont ils aimeraient parler.

Il ne faudrait pas non plus être trop tranché sur les normes : elles peuvent être tout simplement rejetées : la cas de la Belgique bilingue est éloquent.

*b) Théories sur l'apparition et la fonction des normes*

Selon Ulmann-Margalit (1977, *The emergence of norms*), certaines normes sont des réponses à des problèmes posés par des situations d'interaction. Une norme sociale est un guide prescrit pour la conduite d'une action qui est généralement appliquée par les autres  $x$  de  $S$ . Elle reprend la classification de Hart :

- Les normes sont conçues ou perçues comme des obligations imposées quand la demande générale de conformité est insistante et la pression sociale se fait sentir sur ceux qui en dévient.
- Les normes soutenues par une pression sérieuse sont vues comme importantes car on les croit nécessaires au maintien de l'ordre public ou de quelques figures (politiques) importantes.
- Pourtant, il est reconnu que le respect des ces normes, en même temps qu'elle bénéficie à certains, contribue à laisser de côté ceux qui ont du mal à s'y adapter.

Il faut distinguer dans les normes, les conventions des décrets. Les premières sont :

- Des normes non-statuées, qui ne demandent pas à être décrétées, ordonnées, formulées.
- Elles ne sont pas non plus promulguées par une autorité ou une institution reconnaissable, mais impersonnelles, anonymes.
- Elles mettent en jeu des sanctions non-institutionnelles, non-organisées, et informelles (punitions et récompenses).

Les décrets, au contraire, sont :

- Statutaires.
- Publiés et promulgués par les autorités compétentes.

- Les sanctions mises en jeu sont organisées, institutionnalisées et parfois même, physiques.

### 3. Normes et règles en linguistique

#### a) *La notion de norme dans la linguistique traditionnelle, structurale, et fonctionnelle*

Pour Saussure, comme nous le savons, le langage est une « sorte de moyenne » des productions discursives individuelles. Dans le même temps, cette moyenne constitue la norme des occurrences. Rappelons qu'il distingue langage, langue, et parole.

Pour Louis Hjelmslev, le système du langage ou schéma, en tant que forme pure, se réalise de manière matérielle en trois étapes :

- La norme en tant que réalisation du schéma dans une certaine réalité sociale, faisant abstraction des détails de cette réalisation.
- L'usage comme ensemble des habitudes discursives d'un groupe social.
- La manifestation observable dans l'activité discursive.

La norme est donc une forme de régularité, mais elle existe même si les régularités attendues ne se réalisent pas.

#### b) *La notion de règle dans la linguistique théorique*

La notion de règle est couramment employée en linguistique théorique. Dans un premier temps, les structuralistes américains lui ont préféré le concept de régularité pour parler du comportement des locuteurs, de modèle ou de forme pour parler des structures linguistiques. Mais depuis Chomsky (1957), les linguistes n'ont plus cessé de parler de *règles* : il fal-

lait expliquer comment des modèles se substituent les uns aux autres et se développent. En logique, c'est un peu différent : les règles sont celles qui permettent de former des formules correctes, ou des règles de déduction, d'implication par exemple.

### c) *Délimitation du concept de norme et types de normes*

« Norme » est souvent mis en relation avec « régularité », « habitude », « convention », « prescription », « ordre » et nous l'avons vu, « règle » et « correction ». Comment donc délimiter le concept ?

#### *Délimitation de la norme*

La *norme* implique l'attente d'une certaine *régularité*. La *convention* est une *habitude* sociale établie pour réduire un problème récurrent. Pour que la convention devienne une norme, il faut que la possibilité qu'elle soit abolie disparaisse. Les *ordres*, *prescriptions*, et autres *régulations* ont une dimension individuelle que la norme, force collective, n'a pas (et vice-versa). De ce fait, la norme est aussi pour une communauté un outil d'interprétation indispensable des comportements d'autrui. Elle rassure les individus.

D'un point de vue négatif, les individus doivent s'y conformer pour se protéger de la critique et de la mise au ban de la société : toutes les normes ajoutées l'une à l'autre forment ce qu'on appelle par ailleurs l'*ethnocentrisme*, visible où que l'on voyage. Ensuite, les normes favorisent le statu-quo : en ce sens, nous savons que l'inertie sociale profite à ceux qui ont le plus de pouvoir au moment où les normes sont établies. Il s'agit donc à travers les normes de maintenir les mêmes types d'individus au pouvoir.

Au niveau linguistique, le point le plus controversé concerne la *norme* en France et qui la détient plus précisément : il y a certes une forte puissance

d'inertie manifestée par les institutions comme l'Académie Française par exemple, qui intègre les nouveautés au compte-goutte. Mais ce n'est pas tout. André Chervel, agrégé de grammaire et docteur ès lettres, à qui une journaliste du Monde demandait pourquoi le blocage de la réforme de l'orthographe persistait en France, accusait les instituteurs:

« La même profession qui, jusque-là, s'employait à faciliter l'apprentissage de la lecture en simplifiant les graphies archaïques, va défendre bec et ongles son orthographe, qu'elle a eu tant de mal à acquérir, qui atteste son savoir-faire professionnel, et qui joue un rôle déterminant dans sa promotion sociale, car l'instituteur devient secrétaire de mairie dans la plupart des villages de France. Ce sont les instituteurs qui font échouer la simplification de l'orthographe lancée par Ferdinand Buisson en 1891 ».

On peut réellement se demander si, finalement, il n'en va pas de même pour la grammaire : car il faudrait une révolution théorique qui n'arrangerait personne : ni les enseignants de français, ni les inspecteurs qui détiennent par là un certain pouvoir. Danièle Manesse<sup>2</sup>, professeur à l'Université de Paris 3-Sorbonne Nouvelle, n'hésite d'ailleurs pas à le dire:

« Dans sa mise en œuvre, la grammaire divise en effet ceux qui spontanément ont eu des pratiques métalinguistiques et de distanciation par rapport au langage et les autres. On le sait depuis Bernstein, ou grâce aux travaux plus récents d'Elisabeth Bauthier notamment. Cette pratique de mise à distance du langage est ce qui sépare les gens des classes populaires de ceux qui appartiennent à des classes «cultivées». »

---

<sup>2</sup> D. Manesse a aussi publié en 2008 un article dans la revue *Le français aujourd'hui* intitulé « Pour un enseignement de la grammaire minimal et suffisant ».

Les linguistes, eux, ont axé leurs efforts sur le *Français Langue Etrangère* (FLE) pour éprouver leur méthode, sans doute car cette discipline a cours à l'université, ce qui leur permet d'en garder le contrôle. Ces derniers cherchent le moyen le plus efficace d'enseigner le français, en s'appuyant sur les outils théoriques de la linguistique fondamentale. Certaines recherches sur la morphologie verbale ont ainsi été reprises par certains chercheurs.

Revenant plus exactement à notre propos, M. Wilmet, dans l'introduction à sa formidable *Grammaire Critique du Français*, crédite l'hypothèse de la résistance du corps professoral à la réforme d'un certain intérêt. Il cite notamment P. Swiggers (1990 : 855) qui porte un jugement sans appel:

« Ces grammaires scolaires (...) sont dues en général, aux inspecteurs de l'enseignement, à des enseignants, parfois à des professeurs d'université. Leur principale caractéristique est l'indigence de théorie et d'esprit méthodique ».

André Chervel (1977: 276) est du même avis mais pose cette fois en victimes tous ceux qui y sont confrontés :

« ... cette prétendue science de la langue n'est qu'un monstrueux bric-à-brac, échafaudé au cours des décennies. Elle réussit à en imposer grâce à ses innombrables silences, et surtout à la relation pédagogique où elle s'insère, fondée sur l'autorité et sur l'obéissance (...). Car c'est bien d'une véritable mystification que sont victimes les élèves, et les maîtres. L'appareil des concepts à partir desquels ils travaillent s'effondre comme un château de cartes quand on le soumet à une analyse rigoureuse.

Cette position est sans doute plus juste. En définitive, nous sommes tous victimes de la grammaire.

Dans ce cadre, une seule solution serait l'adoption d'un comportement généralisé mu par l'instinct. Mais ce type de fonctionnement n'est presque jamais observable dans les sociétés humaines. On peut toutefois tendre vers un tel objectif.

### *Types de normes*

Il existe des normes techniques (de production d'objets, etc.) mais nous ne nous intéresserons qu'aux normes de communication, dont on peut distinguer deux types :

- Les normes de *production* de communication qui doivent répondre à des critères phonémiques, morphémiques, graphiques, syntaxiques, mais aussi bien sûr gestuels (non-verbal).
- Les normes d'*emploi* de ces produits et de leur sens, leur assignation pragmatique et stylistique en particulier.

Nous n'y revenons pas plus longtemps.

### *Composition et classification des normes*

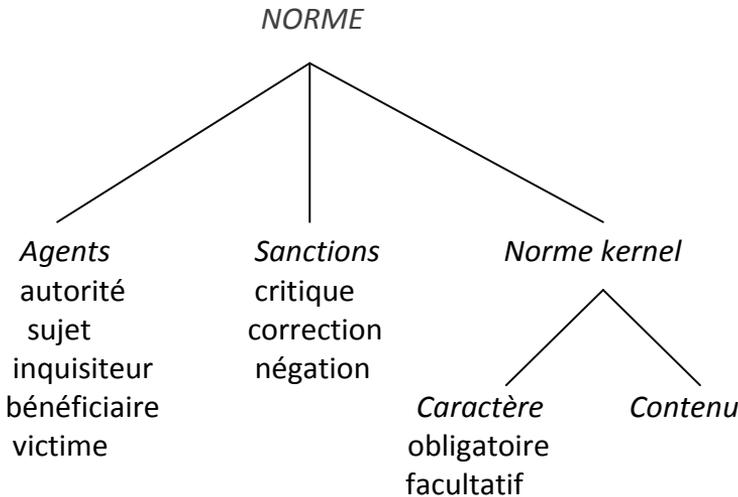
Les normes sont constituées selon Von Wright (1963) de 4 composantes essentielles :

- Un contenu qui en établit la régularité.
- Le caractère discret de la norme : obligatoire ou facultatif.

Ces deux caractéristiques forment ensemble ce qu'il nomme la *norme kernel*.

- Cette norme kernel vient se combiner avec une *force normative* exercée par une quelconque autorité sur un sujet. Elle peut être différente selon les régions du monde (personnelles, impersonnelles comme des lois par exemple). La force provient donc de celui dont émane la prescription. Les choses sont parfois un peu plus complexes et il faut ajouter à cela des promoteurs de la norme, des acteurs censés forcer à faire appliquer la norme, des bénéficiaires qu'il ne faut pas non plus oublier, et leurs victimes collatérales.
- Cette force se manifeste sous la forme de diverses *sanctions* qui peuvent aller de la critique jusqu'à la véritable sanction.

On peut résumer ce qui vient d'être dit de la sorte :



### *Autres distinctions fondamentales*

Il faut distinguer :

- Le concept de norme de la *formulation* de la norme ou encore de la *codification* (guide pour la réalisation) de la norme et de sa *promulgation* (action d'introduire dans la population la norme comme valide).
- L'*existence* de la norme de l'*acceptation* de la norme, son *adoption*, la *validité* de la norme, et la *justification* de la norme.

Une norme existe pour une population quand elle régule son comportement. Elle est acceptée si la correction en sa faveur est bien perçue. Une norme est adoptée quand elle se pratique. Elle est valide si les individus justifient leurs actes et dénoncent les actes déviants en s'y référant. Une norme est justifiée si dans une population donnée si elle produit un comportement rationnel, dirigé vers un but, adéquat et ne donne pas lieu à des conflits avec une autre valeur importante en vigueur dans cette population.

#### *d) Apprentissage et systématisation des normes linguistiques*

Une caractéristique fondamentale des normes est qu'elles doivent être apprises, soit par prescription, soit par observation. La question préliminaire est donc de savoir comment deux individus peuvent avoir la même compétence linguistique

- Ont-ils la même pratique dans le discours actuel concerné par la norme ? Si oui, la norme existe pour les deux.
- Acceptent-ils des corrections en faveur de la norme ? Idem.
- Se réfèrent-ils à la norme ? Idem.
- Y a-t-il une valeur plus haute pour les deux à laquelle ils se réfèrent pour parler de cette norme ? Idem.

Dans l'apprentissage, nous pourrions aussi parler de la compétence innée (selon Chomsky) des individus à s'imprégner d'une langue, et sans nul doute, des normes qui l'accompagnent. Ils possèdent tous une capacité de connaissance mais encore de reconstruction des points de vue.

#### **4. Normes et changements linguistiques**

##### *a) Les changements par nouveauté*

Il peut arriver que des nouvelles normes doivent être introduites quand :

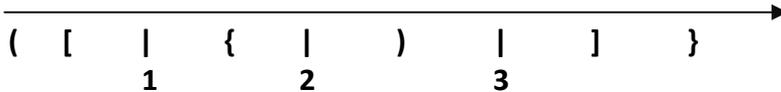
- Les mots dénotent une technique régie par une norme qui disparaît ou devient dépassée.
- Les mots s'appliquent à une institution qui prônait une norme mais qui est devenue obsolète.
- Les normes littéraires disparaissent avec une époque : par exemple, agencement des lettres, marqueurs morphologiques pour le sexe, le type de relations (patron/employé).
- De nouvelles institutions politiques, juridiques, administratives ou relations techniques se développent.

##### *b) Les changements par déviation sur la base de procédés naturels ou sociaux*

Généralement, dans le langage standard, il existe une tolérance pour les petites déviations. Nous allons voir comment cette tolérance permet une évolution progressive, à travers le cas d'un phonème.

- 1 : norme des grands-parents ( ) : espace de tolérance des ...  
 2 : norme des parents [ ] : espace de tolérance des ...  
 3 : norme des enfants { } : espace de tolérance des ...

**direction du changement du phonème**



Comment cela se passe-t-il en clair ? Les parents considèrent la prononciation des grands-parents comme *vieillotte*. Ils dépassent la limite de tolérance des grands-parents qui, en retour, trouvent la prononciation de leurs petits-enfants agressive et déviante.

c) *La standardisation des langues*

Que se passe-t-il quand une langue se normalise ? Certaines de ces six conditions doivent être remplies :

- 1) Une variété de langues peut être sélectionnée ou construite pour le langage standard.
- 2) La prononciation peut être normalisée.
- 3) Un code oral peut être normalisé pour bâtir une langue écrite.
- 4) Un dictionnaire peut être établi, dans lequel les normes sémantiques sont plus ou moins fixées.
- 5) Le vocabulaire technique et scientifique peut être standardisé.
- 6) Les registres, c'est-à-dire les niveaux de langage à utiliser selon les situations peuvent aussi être standardisés : par exemple, le format, le début et la fin, le style de certains textes (lettres).

## Qu'est-ce donc qu'une grammaire descriptive? (d'après C. Blanche-Benveniste, J. Deulofeu et A. Valli)

Quant à elle, la linguistique descriptive a pour but de décrire, et non de dicter des règles de comportements langagiers. Elle prend pour objets de sa description aussi bien des langues nationales à forte tradition écrite comme le français normé, que des langues à tradition orale, des « patois » en cours de disparition, ou des usages du français jugés fautifs par les grammairiens normatifs. Par exemple, dans une perspective descriptive, Gaston Tuaillon a donné une description détaillée du tour « aller au docteur » il en explique le fonctionnement et montre que cette tournure n'a pas le même sens ni les mêmes emplois que « aller chez le docteur »; par là-même, il lui donne une légitimité syntaxique. Par ailleurs, il *est* bien conscient que cette tournure est jugée incorrecte, et il est probable que, s'il enseignait à de jeunes enfants, il leur interdirait de l'employer par écrit. L'activité de description et l'activité d'imposition de la norme sont distinctes.

Pourquoi cet effort de description ? C'est que la linguistique contemporaine a cette conviction fondamentale, qui la fonde comme science, et non plus comme « art »: c'est la conviction que les langues sont organisées comme des systèmes, que les productions de langage des locuteurs, même les moins instruits, même sans écriture, reposent sur des mécanismes minutieux et très réguliers. La linguistique cherche à décrire ces mécanismes, révélateurs d'une activité intellectuelle spécifique.

Ces mécanismes ont des caractéristiques frappantes, qui ont été mises en lumière par différents linguistes. Les linguistes anthropologues ( Sapir, Whorf, Bloomfield) ont souligné le fait que, dans les sociétés sans écri-

ture, des milliers de gens tombaient d'accord, sans s'être concertés, et sans l'avoir appris dans une école, sur des détails apparemment infimes de leur langue, et que cela supposait que ces détails faisaient partie d'ensembles organisés, qui constituent un savoir collectif inconscient.

Un linguiste comme Noam Chomsky a insisté sur le fait que les enfants acquièrent leur langue à un âge très jeune, à partir d'exemples souvent disparates et incomplets, et qu'ils reconstruisent, à partir de ces exemples imparfaits, une connaissance qu'ils maîtrisent environ vers l'âge de sept ans. Cela suppose, dit Chomsky, qu'il existe dans toutes les langues une « capacité de langage », fournie génétiquement, qui permet, dans la phase d'acquisition, d'acquérir n'importe quelle langue du monde. Les langues seraient fondées, pour une part, sur des principes universaux qui structurent toutes les langues, et pour une autre part sur des organisations particulières de telle ou telle langue. Dès l'âge de sept ans, un enfant aurait la capacité de distinguer ce qui fait partie de sa langue, et ce qui n'en fait pas partie, même s'il ne comprend pas toutes les significations véhiculées par cette langue. Chomsky véhiculées par cette langue. Chomsky a fourni un exemple, devenu célèbre, qu'on peut traduire en français par:

« D'incolores idées vertes dorment furieusement ».

Cette phrase paraît absurde, avec ses significations contradictoires et peu vraisemblables; mais, dite sous cette forme, elle est conforme à la grammaire du français: le sujet, avec son article et ses adjectifs avant et après le nom, est bien constitué; le verbe et l'adverbe sont parfaitement construits. Dans cette mesure, cette phrase est « grammaticale » (conforme à la grammaire de la langue). Ce qui paraît étrange, c'est le choix du lexique, ou plus

exactement « la sélection lexicale »: des « idées » qui « dorment », qui sont « incolores » et « vertes », et l'alliance entre « dormir » et « furieusement ».

La notion de grammaticalité a beaucoup influencé la linguistique contemporaine. Les linguistes ont pris l'habitude de dissocier « grammaticalité » et « vraisemblance »; ils ont cherché à dégager les limites de la grammaticalité, en passant en revue les tournures « non grammaticales » (généralement signalées par un astérisque). Par exemple, en français, on dira que des tournures comme:

\*cette maison, c'est mignonne

\*ces animaux ne sont pas de tigres

sont agrammaticales (= non grammaticales); jamais un francophone ne fera accorder un adjectif au féminin avec « c'est », bien qu'on ne lui ait jamais enseigné spécifiquement à ne pas le faire; (un Espagnol apprenant le français aurait tendance à faire l'accord); et il sait (sans nécessairement savoir l'expliquer) qu'on dit, avec « des », mais pas avec « de »:

ce ne sont pas des tigres, \*ce ne sont pas de tigres

alors qu'on peut dire, aussi bien avec « de » qu'avec « des » :

je ne vois pas de tigres, je ne vois pas des tigres.

Ce savoir sur la grammaticalité n'est pas celui qu'enseigne l'école; ce serait du reste jugé inutile, puisque les enfants le savent.

La linguistique contemporaine peut donc juger « grammaticales » aussi bien des phrases « absurdes », que des phrases incorrectes du point de vue normatif. « Si j'aurais su... » est non normatif, mais c'est grammatical:

des francophones peuvent le produire et le reconnaître comme dit par des Français. En revanche, un énoncé parfaitement compréhensible comme:

\*il ne lui a donnés ses cadeaux pas

sera jugé agrammatical.

La linguistique contemporaine a insisté sur la diversité des usages qui coexistent à l'intérieur d'une même langue: des archaïsmes et des innovations, des tournures différentes et concurrentes pour dire le « passé narratif », ou l'interrogation, (plus ou moins normatives), etc. Comme l'a souligné William Labov dans *Sociolinguistique* (1978), nous vivons tous avec cette idée naïve que notre communauté linguistique a dû connaître autrefois un état d'équilibre idéal, où l'on parlait « la vraie langue », sans emprunts excessifs à d'autres langues, sans pression trop forte de la norme, et sans « corruption » par les jargons. Quand on y regarde de près, on constate que l'état de « corruption » semble avoir toujours existé.

Certains locuteurs ont une grande expérience de la diversité des usages, d'autres non. Il suffit de songer à l'expérience que donnent certains domaines:

- la connaissance des usages régionaux: En Savoie et Haute-Savoie, on dit couramment: « j'ai personne vu ce matin » (comme « j'ai rien vu ce matin »), et les locuteurs de la région pensent que c'est « national ». Certains locuteurs méridionaux ne savent pas que le surcomposé « je l'ai eu fait » est totalement inconnu dans l'usage des Parisiens.

- la connaissance des usages techniques: les jardiniers parlent de « éclater un plant de tomates » – les zoologistes disent « les hamsters peuplent vite ». Les Français non spécialistes connaissent ces verbes, mais pas dans ces constructions. Ce n'est pas dans « leur grammaire ».

- la connaissance des emplois archaïques. Grevisse cite: « obéir son mari » (Malherbe) – « aider à quelqu'un » (Montesquieu) – « ne savoir à qui entendre » (Flaubert) – « empêcher quelque chose à quelqu'un » (Chateaubriand) – « attendre après quelqu'un » (Littré).

Ces types d'emploi sont souvent jugés nouveaux et corrompus, alors qu'ils sont fort anciens.

- la connaissance des langues parlées. Pendant longtemps, on a pensé que le français parlé ne pouvait pas être décrit avec les mêmes procédures que le français écrit normé. Les tournures non normatives, les nombreuses répétitions et les hésitations du discours paraissaient être des signes de « déstructuration ». Les études faites sur les langues parlées depuis les années 1970 ont montré qu'on pouvait en donner des descriptions ordonnées et que l'examen du français parlé apportait des compléments utiles à la syntaxe du français. On a pu montrer que plusieurs phénomènes, qu'on aurait tendance à attribuer aux développements modernes du français parlé, étaient en fait attestés depuis longtemps. Un exemple frappant est celui de la prononciation du pronom « il », « ils ». La prononciation [i] avant un verbe qui commence par une consonne, comme dans « ils parlent » = [i parl] paraît aujourd'hui vulgaire et corrompue. C'était pourtant la prononciation élégante jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Restaut, grammairien du XXVIII<sup>ème</sup>, écrivait:

« On ne prononce pas l'*l* dans *il* ou *ils*, si le verbe suivant commence par une consonne. *Il mange*, *ils mangent*, se prononcent comme *i mange*, *i mangent*. Mais si le verbe suivant commence par une voyelle, l'*l* ne se prononce qu'au singulier, *il aime*; et au pluriel *ils aiment*, il faut prononcer *i zaiment* ».

La prise en compte de ces différents usages, y compris les usages réputés vulgaires, a permis de compléter la description, et de mieux situer certains phénomènes qu'on avait tendance à expliquer – comme la prononciation moderne du « il » – par des facteurs de psychologie désuète, comme « la corruption », « la loi du moindre effort » ou la « facilité ».

La grammaire d'un point de vue linguistique a donc deux objectifs : (i) définir l'ensemble des structures et des règles qui permettent de produire tous les énoncés appartenant à une langue et seulement eux ; et (ii) d'étudier de manière systématique des éléments constitutifs d'une langue donnée. Dans cette perspective, l'étude des règles et des structures qui régissent une langue a un but descriptif et un but prédictif. Ces deux objectifs correspondent aux buts de la linguistique : une discipline cherchant à décrire les langues, d'où cette dimension descriptive et qui vise aussi à faire des prédictions sur les langues.

La question que la linguistique pose à la grammaire est la suivante: si certains énoncés sont proscrits en français, pourquoi apparaissent-ils ?

*Réponse #1* : parce qu'ils ne sont pas agrammaticaux, mais seulement mal formés. Une grammaire ne doit pas complètement exclure ces énoncés puisqu'ils apparaissent.

*Réponse #2* : Intuitivement, on peut comprendre pourquoi ces exemples apparaissent.

Nos jugements de grammaticalité (le fait que l'on juge une phrase comme grammaticale ou non) dépendent des principes ou règles de notre grammaire. A partir de ces règles, nous pouvons prédire si une phrase est grammaticale ou non. On se demande alors ce qui, dans notre grammaire, nous permet de construire des phrases complexes et d'avoir un jugement

de grammaticalité sur celles-ci ? La grammaire traditionnelle normative ne nous confronte pas à certaines phrases. Pourtant, un locuteur pourrait les juger grammaticales. Une bonne connaissance de la grammaire linguistique permet donc aussi de prédire l'agrammaticalité d'une phrase. Comme on l'aura compris, le but de ce cours est de présenter, décrire les aspects de la grammaire du français dans cette perspective linguistique (explicative et prédictive).